AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0847
FR0000064602-FS0330

20 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACANTHE DEVELOPPEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 mai 2014, la société anonyme Paris Hôtels Roissy Vaugirard[1], P.H.R.V. (41-43 rue Saint Dominique, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mai 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT et détenir 3 672 940 actions ACANTHE DEVELOPPEMENT représentant autant de droits de vote, soit 2,58% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ACANTHE DEVELOPPEMENT hors marché.

[1] Détenue par le groupe Allianz (31,4%), le groupe Covéa (31,4%) et la société FONCIERE DE PARIS SIIC (31,1%).
[2] Sur la base d'un capital composé de 142 131 582 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.